

Cameroun : la recrudescence d'actes homophobes est préoccupante

Douala / Genève, 13 août 2021 - La violente agression d'un transgenre camerounais le 7 août 2021 par une dizaine d'hommes est l'illustration d'une nouvelle flambée d'attaques, de stigmatisation et de menaces à l'endroit des minorités sexuelles sous le regard passif des autorités. En dépit de multiples interpellations par les différents organes de traités des Nations unies, l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et le Réseau des défenseurs des droits de l'homme en Afrique centrale (REDHAC) constatent que les autorités camerounaises tardent à prendre des mesures adéquates pour garantir la dignité et la sécurité des personnes LGBT.

Cette nouvelle agression physique a duré plusieurs minutes, pendant lesquelles la victime a été passée à tabac, insultée et déshabillée. Il s'agit de Loïc Midrel Njeukam, alias «Shakiro», célèbre influenceuse camerounaise, qui avait déjà été arrêtée en février 2021 en compagnie de son amie Roland Mouthé, alias Patricia et condamnée à 5 ans de prison par le Tribunal de première instance de Douala pour « tentative d'homosexualité », outrage privé à la pudeur et défaut de carte nationale d'identité. Elles ont ensuite été incarcérées à la prison centrale de New-Bell, à Douala, puis mises en liberté provisoire cinq mois plus tard en attendant l'issue de leur procès en appel.

L'homosexualité est réprimée au Cameroun, la loi 347-1 prévoyant des peines allant de 6 mois à 5 ans de prison pour quiconque entretient des rapports sexuels avec une personne du même sexe. Cette criminalisation fait courir aux personnes LGBT un risque accru d'être stigmatisées, maltraitées, torturées et agressées par les autorités ou par des tierces personnes sans aucune conséquence pour les auteurs de ces actes.

À sa sortie de prison, Shakiro a témoigné qu'elle y avait été victime d'actes de torture et de mauvais traitements sans que cela ne fasse l'objet d'enquête par les autorités judiciaires. En 2017, le Comité contre la torture des Nations unies a recommandé à l'État du Cameroun de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les personnes lesbiennes, gays,

bisexuelles et transgenres et garantir que les allégations de violations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des victimes, y compris d'actes de torture et mauvais traitements et de « viol correctif », donnent lieu sans délai à des enquêtes approfondies et impartiales. Il est urgent que les autorités camerounaises veillent à l'application de ces recommandations et instaurent un environnement respectueux des libertés fondamentales des minorités sexuelles.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Iolanda Jaquemet, Directrice de la communication ij@omct.org +41 79 539 41 06